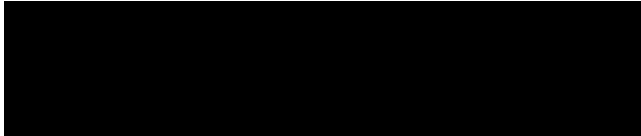


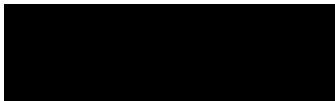


PAR COURRIEL

Québec, le 23 octobre 2025



Objet : Demande d'accès aux documents
N/Réf. : 1847 00/2025-2026.201



Nous donnons suite à votre demande d'accès reçue le 19 septembre dernier visant à obtenir le nombre total de demandes au Guichet d'accès à la première ligne (GAP), pour les périodes suivantes :

- Avril 2022 - mars 2023;
- Avril 2023 - mars 2024;
- Avril 2024 - mars 2025.

Ainsi que le nombre de demandes au GAP orienté vers les services suivants:

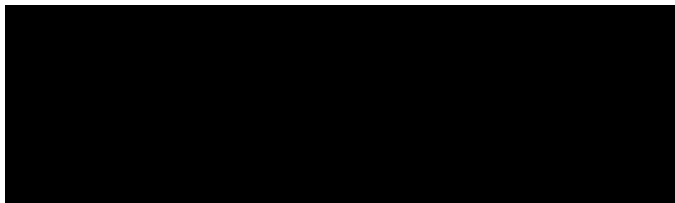
- Aucune suite;
- Orientation vers l'urgence;
- Clinique médicale;
- Pharmacie;
- Infirmière de soins à domicile;
- Infirmière, soins courants;
- Ambulance;
- PSL (point de service local);

... 2

Vous trouverez ci-joint les renseignements répondant au libellé de votre demande ainsi que l'avis de recours prescrit par l'article 51 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ, c. A-2.1).

Veuillez agréer, [REDACTED] l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le directeur de l'accès à l'information et de la propriété intellectuelle



Julien Sirois

p. j. 2